

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-071

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION DRAGUIGNAN VAR HANDBALL**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le :

11 MAI 2022

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 180 000 € à l'association de « Draguignan Var Handball ».

Depuis plusieurs années le club a obtenu des résultats sportifs très satisfaisants, dont l'accession en Nationale 1 de son équipe première masculine.

Ce nouveau niveau de compétition entraîne des impacts financiers pour le club :

- création d'un contrat professionnel pour un joueur imposée par la fédération (20 000 €)
- surcoût des déplacements (8 000 €)
- surcoût arbitrage et officiels de matchs (12 000 €)
- augmentation des défraiements de joueurs (20 000 €)
- contribution mutualisée de clubs au développement : plus le niveau de jeu d'un club est élevé, plus la fédération impose des formations d'entraîneurs, d'arbitres, d'officiels de table... (10 000 €) ;
- création d'un centre de formation : tout club atteignant un niveau semi-professionnel se doit de mettre en place une équipe réserve comprenant lors de chaque match, au moins 6 joueurs de moins de 21 ans (10 000 €).

Afin d'aider cette association dans son développement au haut niveau, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 22 000 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2022.

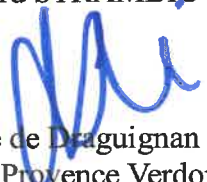
Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 22 000 € en faveur de l'association Draguignan Var Handball afin de la soutenir au mieux dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

 **Richard STRAMBIO**

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional